

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Même confinés, n'oubliez pas votre santé : La continuité des soins est assurée en Normandie

Contactez vos professionnels de santé habituels, ils sauront vous conseiller et vous accompagner

Face à la crise sanitaire et à la circulation active du virus, un nouveau confinement a débuté depuis le 29 octobre minuit.

Dans ce contexte, chacun a un rôle à jouer pour freiner l'épidémie, pour protéger les plus vulnérables et soutenir le système de santé. Pour casser la vague épidémique et soutenir nos soignants, mobilisés pour en gérer le lourd impact sanitaire, l'ensemble des acteurs de santé et l'ARS Normandie appellent à la plus grande prudence et au respect indispensable des règles du confinement et des gestes barrières.

Au-delà de l'accueil des patients COVID, les mesures de confinement ont pour objet de permettre à l'ensemble des professionnels de santé et aux hôpitaux de poursuivre la prise en charge de toutes les pathologies courantes.

En effet, annuler ou reporter les soins, quand ce n'est pas décidé par un professionnel de santé, peut avoir des conséquences graves sur la santé en entraînant des retards de diagnostics et des complications pourtant évitables. L'ARS Normandie, ainsi que l'ensemble de ses partenaires, professionnels de la santé et représentants des usagers, rappellent que la continuité des soins est assurée pour tous sur le territoire, grâce à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé.

En cette période de reprise épidémique, les professionnels de ville sont en 1ère ligne et ont un rôle crucial pour assurer l'accès aux soins et leur continuité dans tous les territoires et pour tous les patients Covid et non-Covid. L'ARS Normandie, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, France Assos Santé, la Fédération Hospitalière de France, la Fédération de l'Hospitalisation Privée, la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD), l'Association des Etablissements du Service Public de Santé Mentale, la Fédération Unicancer, l'Union Régionale des Médecins Libéraux, l'ensemble des URPS et des Ordres professionnels, l'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole rappellent qu'il est essentiel de continuer à se soigner pendant l'épidémie de coronavirus. D'ailleurs, durant le confinement, les « déplacements pour effectuer des consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance » constituent un motif de dérogation à l'interdiction des déplacements des personnes hors de leur lieu de résidence.



Service Communication ARS Normandie

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél : 02 31 70 97 63

Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Il n'y a pas de "bons" moments pour tomber malade : ne négligez pas les autres pathologies

1. Vous ne dérangez pas les professionnels de santé : les cabinets médicaux et paramédicaux sont organisés pour vous prendre en charge dans des conditions sécurisées afin de limiter les risques de contamination.
2. Des circuits de prise en charge dédiés pour les patients testés positifs au Covid-19 ont été mis en place : **toutes les précautions sont prises pour permettre l'accueil de patients non porteurs du virus et éviter le risque de contamination.**
3. Les professionnels de santé ont mis en place des dispositifs pour permettre une prise en charge à distance le cas échéant : **téléconsultations, télésuivi et télésurveillance avec les professionnels de santé.**

Renoncer aux soins, c'est prendre le risque d'un retard de diagnostic et de prise en charge et donc une perte de chance ! Au moindre doute, n'hésitez pas : appelez vos professionnels de santé habituels, ils sauront vous conseiller et vous accompagner.

Les mesures de confinement ne doivent pas être la cause d'une interruption de traitements sans un avis médical

Lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé, **contactez votre médecin.**

Les soins et examens sont maintenus

Les professionnels de santé continuent à consulter et à prendre charge les patients dans le respect des mesures barrières.

Les établissements de santé mobilisés en lien avec les représentants des usagers

Dans le cadre du déclenchement régional du Plan Blanc (depuis le 28/10), l'ARS, avec les établissements de santé publics et privés, veille à ce que soit garantie la prise en charge des patients des filières médicales et chirurgicales prioritaires, notamment les urgences chirurgicales, la cancérologie, les greffes ou la cardiologie.

Concernant la déprogrammation des activités non urgentes pouvant être reportées, chaque établissement a mis en place une cellule médicale de suivi des déprogrammations qui informe régulièrement l'ARS des déprogrammations en précisant les modalités de suivi de ces patients pour prévenir tout retard dans les soins. Au sein des établissements, les représentants des usagers sont associés à cette démarche.

Le mercredi 4 novembre, à l'occasion de la 2ème Assemblée régionale des Représentants des Usagers organisée en visioconférence par la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé (CSDU), la 50aine de représentants des usagers des établissements de santé présents a ainsi échangé avec des représentants d'établissements de santé et médico-sociaux sur les organisations mises en place dans le cadre de la gestion de la COVID.

Il est important de surveiller régulièrement sa santé afin de ne pas tarder au diagnostic en cas d'apparition de symptômes inhabituels.

En cas de fermeture du cabinet médical habituel,
composez le 116117

(appel gratuit ouvert aux horaires de fermeture des cabinets médicaux partout en Normandie).

Vous ne trouvez pas ou plus de médecin traitant? Contactez l'Assurance maladie au **09 72 72 99 09**
(service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8h30 à 18h).

Pour les symptômes évocateurs d'une urgence vitale

(douleurs thoraciques, signes neurologiques évocateurs d'un AVC ou autres signes de détresse vitale),

faites immédiatement le 15. Les filières de prise en charge des urgences restent ouvertes partout en Normandie.